

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Haregi
 Code du produit : IKF-5411, 400 SC, IBE 4022
 Type de produit : SC (Suspension Concentrée)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA
 Technologielaan 7
 1840 Londerzeel - Belgium
 T +32 (0)52 30 09 06 - F +32 (0)52 30 11 35
info@belchim.com - www.belchim.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32(0)14584545
 24 H/7 days

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amélie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Dangereux pour le milieu aquatique — H411

Danger chronique, Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

-

Mentions de danger (CLP) :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Phrases EUH :

EUH208 – Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires :

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
SPa1: Pour éviter le développement de résistances à l'isofétamide de la sclérotinose sur crucifères oléagineuses, le nombre d'applications du produit est limité à une application maximum par cycle cultural sur crucifères oléagineuses. Afin de gérer les risques de résistances, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isosofetamid	(N° CAS) 875915-78-9	25 - 50	Aquatic Chronic 2, H411
Sulfonated aromatic polymer, sodium salt		1 - 2	Eye Irrit. 2, H319
Ethoxylated polyaryphenol	(N° CAS) 99734-09-5	1 - 2	Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Dioxyde de carbone. de la poudre BC.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. oxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un appareil de protection respiratoire. Vêtement complet résistant au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Mettre dans un récipient étiqueté et procéder à l'élimination en sécurité.
Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Matériaux d'emballage : Polyethylene terephthalate (PET). Polyéthylène (haute densité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles






RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle






8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Pour la France:






		Dans le cadre d'une application avec PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE			
		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
Caractéristiques des EPI ▼		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION PULVÉRISATION VERS LE HAUT		NETTOYAGE
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique (***)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE(**) 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant		EPI vestimentaire ET	✓		EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		<input type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/> Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	<input type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/> Type 3 ou 4
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					

		Dans le cadre d'une application avec PULVÉRISATEUR À RAMPE			
		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
Caractéristiques des EPI ▼		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique (***)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE(**) 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant		EPI vestimentaire ET	✓	✓	EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		<input type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/> Type 3 ou 4			<input type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/> Type 3 ou 4
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

		Dans le cadre d'une application avec PULVÉRISATEUR À DOS			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
Caractéristiques des EPI ▼		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE(**) 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant					✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4	Type 4 avec capuche	Type 4 non tissée	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006			✓		

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

** Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifiques aux produits phytopharmaceutiques, conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

*** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: suspension.
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,3 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 99 °C
Point d'éclair	: > 99 °C (Test method EU A.9)
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C (Test method EU A.15)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,1 (20°C) (OECD 109 method)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 50 - 1800 mPa.s (40°C)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Haregi	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg bodyweight (OECD 423 method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg bodyweight (OECD 423 method)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,13 mg/l/4h (OECD 436 method)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 7,3 (20°C)

Indications complémentaires : (méthode OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 7,3 (20°C)

Indications complémentaires : (méthode OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Indications complémentaires : (méthode OCDE 429)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Isofetamid (875915-78-9)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	210 mg/kg de poids corporel (OECD 451 method)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	210 mg/kg de poids corporel (OECD 451 method)

Toxicité pour la reproduction : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Isofetamid (875915-78-9)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	5,76 mg/kg de poids corporel (OECD 416 method)
NOAEL (animal/mâle, F1)	57,1 mg/kg de poids corporel (OECD 416 method)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Isofetamid (875915-78-9)	
LOAEL (cutané, rat/lapin)	> 1000 mg/kg de poids corporel (28 days, OECD 410 method)
NOAEL (cutané, rat/lapin)	>= 1000 mg/kg de poids corporel (28 days, OECD 410 method)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Isofetamid (875915-78-9)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	68,9 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408 method)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	6,65 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408 method)

Danger par aspiration : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Non rapidement dégradable

Haregi	
CL50 poisson 1	31 mg/l (96 Hours) (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) (OECD 203 method)
CE50 Daphnie 1	25 mg/l (48 Hours) (Daphnia magna) (OECD 202 method)
ErC50 (algues)	940 mg/l (96 Hours) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 method)
NOEC chronique algues	10 mg/l (96 Hours) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 method)

Isofetamid (875915-78-9)	
CL50 poisson 1	2,27 mg/l (96 Hours) (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) (OECD 203 method)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l (48 Hours) (Daphnia magna) (OECD 202 method)
ErC50 (algues)	> 4,3 mg/l (96 Hours) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 method)
NOEC chronique poisson	0,18 mg/l (33 days) (Pimephales promelas) (OECD 210 method)
NOEC chronique crustacé	0,81 mg/l (21 days) (Daphnia magna) (OECD 211 method)

12.2. Persistance et dégradabilité

Haregi	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

Isofetamid (875915-78-9)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	< 1 % (OECD 301F method)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Haregi	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

Isofetamid (875915-78-9)	
Log Pow	2,5 (40°C) (99.9 % m/m) (OECD 117 method)
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Waste instruction.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider complètement les emballages avant décontamination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ecologie - déchets : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

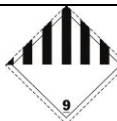
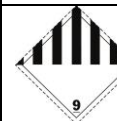
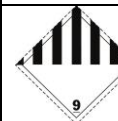
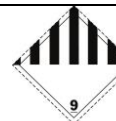
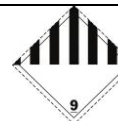
Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

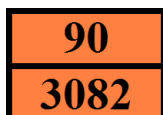
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3082	3082	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Isofetamid)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Isofetamid), 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Panneaux oranges :



- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Haregi

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

National regulation

France

Réglementations nationales françaises : Code ICPE: 4511.

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4511.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non soumis

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 2	H411	Jugement d'experts
-------------------	------	--------------------

SDS EU 2018-03-07 EXESS 17.2.0.2_BCP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit